

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30/11/2020**

Etat du Personnel – Tableau des Effectifs

Note explicative de synthèse relative à la délibération n°2020-04- 05

L'Etat du Personnel constitue une annexe aux maquettes utilisées pour la présentation réglementaire du budget primitif et du compte administratif. Cette annexe est fixée par les instructions budgétaires et comptables M14 pour la Commune et M52 pour le Département. Elle recense l'ensemble des emplois de la collectivité (commune ou département), existants ou nouvellement créés, et correspondants aux budgets votés ou constatés.

Cet état est mis à jour aussi régulièrement que possible et au minimum une fois par an.

Les créations de postes sont réalisées par délibération du Comité Syndical.

Les suppressions sont réalisées par délibération du comité syndical après avis du Comité Technique. Le Comité Technique du SIIM94 est celui du Centre Interrégional de Gestion de la petite couronne.

Modifications du tableau des effectifs intervenues en 2020 :

Délibération n°2020-01-11 du 22/06/2020 portant création de 3 postes d'Ingénieurs Territoriaux :

- Un poste d'ingénieur territorial pour faire face à une croissance d'activité lié à l'accompagnement du projet technique du Territoire Grand-Orly Seine-Bièvre,
- Deux postes d'ingénieur Territoriaux pour anticiper la qualité des prestations attendues dans le cadre d'une candidature du SIIM94 à l'appel d'offre du groupement de commande de l'OPIH (OPALY, Cachan Habitat et Kremlin- Bicêtre Habitat)

Ci-joint le tableau actualisé pour la date du 31/12/2020

Il est précisé que règlementairement le tableau des effectifs ne tient pas compte des vacataires (au SIIM94, un formateur bureautique – Filière Administrative catégorie A, employé quelques jours par mois – 13,5 jours en 2020) ni des contrats d'apprentissage qui sont eu SIIM entre 1 et 2 par an en moyen se succédant. (1 en 2020)

Je vous demande de bien vouloir approuver cette proposition.

Il est proposé de modifier ainsi le tableau des effectifs :

Filière	Cat.	Grade	Nombre d'emplois au 31/12/2019	Nombre d'emplois Proposition3 1/12/2020	Pourvu par un titulaire ou stagiaire Antérieur	Pourvu par un titulaire ou stagiaire Proposition	Pourvu par un contractuel Antérieur	Pourvu par un contractuel Proposition	Nombre d'emplois pourvus Antérieur	Nombre d'emplois pourvus Proposition
Filière administrative	A	Dir Ets pub40 a 80 mille	1	1	1	1	0	0	1	1
	A	Attaché	2	2	0	0	1	1	1	1
	A	Attaché Pal	1	1	1	1	0	0	1	1
	C	Adjt adm Pal	1	1	1	1	0	0	1	1
	C	Adjt adm ter	2	2	1	1	0	0	1	1
Filière technique	A	Ingénieur en chef HCl	1	1	0	0	0	0	0	0
	A	Ingénieur en chef	1	1	1	1	0	0	1	1
	A	Ingénieur Pal	24	24	10	10	11	11	21	21
	A	Ingénieur (*)	20(*)	23(*)	4	2	11(*)	13(*)	15(*)	15(*)
		(*)dont 2 ingénieurs à 80%							0	0
	B	Technicien Pal 1Cl	1	1	1	1	0	0	1	1
	B	Technicien	2	2	2	0	0	1	2	1
	C	Adjt tech ter Pal 2Cl	1	1	1	1	0	0	1	1
	C	Adjt tech ter	2	2	2	2	0	0	2	2
C	Agent maitrise Pal	1	1	1	1	0	0	1	1	
Total général		Emplois	60	63	26	22	23	26	49	48
		ETP							47,6	47,6

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30/11/2020**

DELIBERATION N°2020-04- 05

Etat du Personnel – Tableau des Effectifs

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération de création de postes n°2020-01-11 du 22 juin 2020

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des effectifs du SIIM 94,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : adopte l'état du personnel au titre de 2020 joint à la présente délibération tel qu'il apparaît après les différentes délibérations de création de poste au cours de l'année 2020.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Madame la Directrice Générale du SIIM94, pour exécution